Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260217-CC_2026_41A-DE

Publié le 02/03/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis		X			RAMONÉ Valérie
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260217-CC_2026_41A-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 43 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 9

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260217-CC_2026_41A-DE

CC_2026_41A : Affaires financières : fiscalité 2026 : vote des taux harmonisés
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CC_2026_41

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les taux de fiscalité suivants pour l'année 2026 :

Taxe d'Habitation résidences secondaires	16.37 %
Taxe d'Habitation Logement Vacant	16.37 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	4 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26.58%

Vu le CGCI et notamment les articles 1393, 1407, 1407 bis, 1447, et 1636 B sexies,

Vu la délibération 2022_176 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 instaurant la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants,

Après avoir entendu la proposition de monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de fixer le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants à 16.37%, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4 %, celui de la cotisation foncière des entreprises à 26.58%, et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 4% pour l'année 2026.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou